

# RELEVE SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

M. GAYAUDON annonce que le quorum est atteint (20 élus présents, et 6 élus ayant donné pouvoir) et propose le secrétariat de séance à Mme OFFROY et débute les points à l'ordre du jour.

# I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2010

Aucune remarque n'ayant été formulée. Monsieur le Maire passe au vote l'adoption du procès verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2010.

#### **VOTE:**

### - 21 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIÈRES, Mme BELLILI, Mme CHADRON, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. ZEMANEK

Ayant donné pouvoir : Mme MARCOU, M. BALLUET, M. CHITRIT, M. CHENON, Mme ANGIBAULT

## - 05 ABSTENTIONS:

Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, Melle BOURHIM, M. OUÉDRAOGO Ayant donné pouvoir : M. TRAORÉ

Le procès verbal du 27 septembre 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°2

**Rapporteur**: M. ZEMANEK

La fin d'exécution du budget primitif 2010 nécessite des ajustements qui vous sont proposés dans une décision modificative présentée en équilibre par section.

# I -Le détail présenté par article budgétaire est le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Compte	Montant des crédits	Objet				
6745	45 000	Transfert des crédits relatifs au Pass foncier de la section d'investissement à la section de fonctionnement				
Chap.023	- 45 000	Diminution du virement de la section de fonctionnement				
	0	0 TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				

	RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Compte	Montant des crédits	Objet				
Chap.021	- 45 000	Diminution du virement à la section d'investissement				
	- 45 000	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Compte	Montant des crédits	Désignation				
2135	2 500	Virement de crédits du chapitre dépenses imprévues de d'investissement pour l'installation d'un parafoudre à l'église.				
2152	7 000	Virement de crédits du chapitre 23 pour la réhabilitation du puits.				
2158	1 400	Virement de crédits du chapitre dépenses imprévues de d'investissement pour l'installation de l'horloge dans le parc des communes.				
2188	10 000	Virement de crédits du chapitre dépenses imprévues de d'investissement pour le remplacement de cycles dans les écoles.				
2313	- 52 000	Virement de crédits au chapitre 21 (7 000€) et à la section de fonctionnement pour le pass foncier (45 000€)l				
Chap.020	- 13 900	Virement de crédits pour aménagement salle 2ème étage de l' HDV				
	- 45 000	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				

# II En conclusion, cette seconde décision modificative se traduit ainsi :

# **■** En fonctionnement

Les crédits du chapitre 67 augment de 45 000€ issus de la section de d'investissement quand ceux du chapitre 023 « virement à la section d'investissement » diminuent d'autant. Au final, le total des dépenses de fonctionnement ne varient pas et la section est équilibrée.

### En investissement

Les recettes d'investissement diminuent de 45 000€ (chapitre 021 virement de la section de fonctionnement)

Parallèlement, les dépenses d'investissement diminuent d'autant (-45 000€ d'immobilisations corporelles).

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la présente décision modificative.

# **VOTE:**

#### - 21 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIÈRES, Mme BELLILI, Mme CHADRON, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. ZEMANEK

Ayant donné pouvoir : Mme MARCOU, M. BALLUET, M. CHITRIT, M. CHENON, Mme ANGIBAULT

#### - 05 ABSTENTIONS:

Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, Melle BOURHIM, M. OUÉDRAOGO Ayant donné pouvoir : M. TRAORÉ

La décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

# III – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CONTRAT « ENFANCE JEUNESSE »

# Rapporteur: M. LANÉRY

Il est évoqué ici <u>le renouvellement</u> du Contrat « Enfance et Jeunesse » car la commune a engagé dès 1998 un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne, renouvelé en 2006 pour une période de 4 ans.

Le Contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- ⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les services Petite Enfance, Enfance et jeunesse sont donc concernés par ce contrat.

La prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) représente 55% du reste à charge communal plafonné. Pour l'année 2009, la PSEJ s'élevait à 335 068.87€.

La Caisse d'Allocations Familiales suit le même mode de financement pour le renouvellement de ce contrat.

Il se décline ainsi:

2010 : 441 527.14€ 2011 : 453 480.78€ 2012 : 475 134.45€ 2013 : 502 473.19€

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ce Contrat « Enfance et Jeunesse » pour la période 2010-2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

# IV – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SPECIFIQUE A HAUTEUR DE 25% POUR LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE

# **Rapporteur: Mme AUDRAIN**

Comme chaque année, il est proposé de prélever 25% du budget Transport des écoles afin de les verser sous forme de subvention à la coopérative scolaire. Ces crédits permettent de faciliter le paiement des sorties scolaires telles que les entrées aux musées, les places de cinéma, etc....

Lors du Conseil Municipal du 10 mai 2010 ont été présentées les propositions d'attributions de subventions spécifiques pour les coopératives scolaires selon les demandes des écoles.

Suite à un dysfonctionnement interne au service Action Educative, l'école maternelle Jean de la Fontaine n'a pas perçu cette subvention.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention spécifique à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

# V – AVENANT RELATIF AUX TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DES AMENAGEMENTS DE VOIRIE 2010 : RUE MORTE PAYE/AVENUE DE SARIA

**Rapporteur: M. RICHARD** 

Par le marché MAPA 2010-08 notifié le 22 juin 2010, la commune de SERRIS a confié à l'entreprise ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE, les travaux de réhabilitation de la rue de la Morte Paye et de son carrefour avec l'avenue de Saria pour un montant estimatif de 89 536.34 €.

En cours d'exécution des travaux supplémentaires ont été demandé par le maître d'ouvrage. Ces travaux supplémentaires résultent d'adaptations dues au chantier et des remarques émises lors de la réunion publique de présentation des travaux du 16 juin. Ces éléments ont été pris en compte car ils relevaient de la sécurité des biens et des personnes (pose de barrières complémentaires pour limiter l'accès aux véhicules, pose de mobilier urbain, modification du marquage routier et des panneaux de signalisation) et de contraintes techniques (modification du tracé du réseau pour la de collecte d'eau pluviales à la suite de l'implantation du plateau surélevé).

Les travaux occasionnent une augmentation de 11 098.22 € TTC soit 12.4 % du montant initial du marché.

Le financement de ces travaux supplémentaires est pris en compte dans l'enveloppe budgétaire destinée aux travaux de voirie 2010 de 130 000 € (VOI 2151 - T02).

Précision : Le marché n'ayant pas fait l'objet d'appel d'offres, celui-ci n'est pas passé en CAO. De plus, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, lorsque leur valeur estimée est inférieure à 4 845 € HT pour les travaux (article 26 du même code), les marchés de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée. Ce marché à procédure adapté est voté en conseil municipal.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'approbation de travaux supplémentaires relatifs à la rue Morte paye et l'Avenue de Saria.

## **VOTE:**

## - 21 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIÈRES, Mme BELLILI, Mme CHADRON, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. ZEMANEK

Ayant donné pouvoir : Mme MARCOU, M. BALLUET, M. CHITRIT, M. CHENON, Mme ANGIBAULT

### - 05 ABSTENTIONS:

Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, Melle BOURHIM, M. OUÉDRAOGO Ayant donné pouvoir : M. TRAORÉ

L'avenant est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

# VI- EXTENSION DE LA VALLEE SHOPPING, APPROBATION DE LA CHARTE DE BON FONCTIONNEMENT DE L'ACCES COURS DE LA GARONNE

# **Rapporteur**: M. FABRIANO

Value Retail a fait part à la commune de son souhait de s'étendre en lieu et place de l'ancienne jardinerie Delbard.

La Vallée Shopping pourrait ainsi obtenir 25 boutiques supplémentaires. La SHON construite est identique à la SHON démolie.

Cette extension nécessite la démolition de la jardinerie existante et la restructuration des voiries internes du parking du centre commercial dans sa partie Nord Est.

Toutefois, la commune est aujourd'hui propriétaire d'une emprise correspondant à l'ex rue de Gascogne, voirie déclassée du domaine public.

Dans ce projet, il est proposé à la commune de conserver une emprise suffisante pour contrôler l'accès au cours de la Garonne (accès ouvert actuellement seulement avec l'autorisation de la ville). La municipalité souhaitant conserver cet accès uniquement en sortie et de manière ponctuelle, Value Retail a proposé la rédaction d'une charte de bon fonctionnement.

# **VOTE:**

## - 25 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. RICHARD, M. LANÉRY, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, Mme SERVIÈRES, Mme BELLILI, Mme CHADRON, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. OUÉDRAOGO

Ayant donné pouvoir : Mme MARCOU, M. BALLUET, M. CHITRIT, M. CHENON, M. TRAORÉ, Mme ANGIBAULT

### 01 ABSTENTION:

Melle BOURHIM

La charte de fonctionne relative à l'extension de la Vallée Shopping est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

# VII- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

N° de décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant de la dépense
2010-76	17 novembre 2010	Contrat avec le théâtre du berlingot pour un spectacle de Noël pour les enfants le 18/12/2010	675,00 €
2010-77	17 novembre 2010	Contrat avec le théâtre du berlingot pour un spectacle de Noël pour les enfants le 18/12/2010	675,00 €
2010-78	18 novembre 2010	Convention pour l'animation d'un stage modelage sculpture les 19 et 20 novembre	376,74 €
2010-79	22 novembre 2010	Notification du marché 2010-12 fournitures de plantes et produits horticoles Lot 2 VION, lot 3 Robin Pépinière, lot 4 Gazon de France	5311,51 €

La séance est levée à 21h30 par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.